

Education et Culture de la Démocratie
*La transparence sur les critères de qualité
dans l'enseignement supérieur (ECUD)*



DGII/EDU/ECUD 2016 (3)

RECHERCHE

Rapport

Equipe italienne

AVRIL 2016

La mission de la recherche et l'impact à la cité». Quel apport du projet ECUD ? Renforcements de la collaboration avec la cité.

Comme on a déjà affirmé dans le rapport de la phase deux du projet, notre "Université encourage et organise la collaboration avec les Institutions publiques et les sujets privés au niveau local, national et international. Les professeurs et les centres de recherche de l'Université développent beaucoup de projets de recherche en collaboration avec les entreprises, la société civile et les institutions publiques au niveau local et national. ...L'importance des rapports de coopération existant au niveau local entre l'Université et les entreprises se réalisent dans plusieurs domaines et, en particulier, par rapport à l'offre des stages aux étudiants au cours de leurs études et à la collaboration aux activités de recherche ».

L'ouverture sur la Cité est désormais devenue une caractéristique de notre Université qui passe par des collaborations et des partenariats avec les principales institutions de la province et de la région et avec une ouverture assez vaste sur le monde associatif.

Cette ouverture et ce choix nous démontre que pour notre Université la recherche est une valeur de partage et de solidarité au bénéfice de tous, personnes et institutions, capable d'offrir les moyens pour comprendre les phénomènes sociaux et les relations toujours plus complexes qui existent dans les sociétés. Et les applications de la recherche ont en réalité des retombées directes sur la croissance économique, sur le développement durable, sur la diminution de la pauvreté et sur beaucoup d'aspects qui intéressent la vie quotidienne parce que la recherche est l'une des principales forces capable de nous interroger sur le model de société que nous vivons.

La recherche et l'accès au savoir scientifique, qui à plein titre font partie du droit à l'éducation de chaque personne, constituent la base du développement à condition que la pratique de la recherche et son utilisation visent toujours le bien-être des personnes et respectent leur dignité et leur droits sans jamais perdre de vue la responsabilité envers les générations présentes et futures.

L'ambition de notre Université est de créer, par des projets de recherches contextualisées, une concertation régulière entre chercheurs et acteurs de la société civile afin que cette coopération puisse avoir des retombés directes sur les décisions politiques et sociales du milieu. En effet les recherches en cours nous montrent que les fonctions d'expertise et de suivi de la recherche jouent un rôle important sur les questions de santé publique, sur la montés des inégalités, sur la sécurité sociale et les modèles d'inclusion sociale.

Si la recherche de l'Université de Bergamo a ces perspectives elle doit toujours plus se fonder sur une culture scientifique et sur une pratique sociale basée sur le partenariat, en capitalisant la diversité qui caractérise les partenaires. Le partenariat entre scientifiques et acteurs de la société civile devient lui même un objectif de production de savoir: un partenariat fort, de long terme, respectueux de l'identité de chacun et fondé sur les principes de coopération pour le développement.

Maintenant il faut voir quel type de partenariat la société civile met en place avec l'Université pour faire face à l'hétérogénéité de la demande sociale de la ville et pour aider le système éducatif à s'ouvrir à des perspectives inclusives. Et pour cela il est nécessaire de mettre en évidence les relations, ou bien les corrélations entre plusieurs situations du contexte sociale et politique pour établir l'existence de liens entre les efforts de la société civile et les réponses ou bien les résultats obtenus du partenariat avec l'Université.

Il est sorti dans les entretiens de plusieurs acteurs qu'un projet coopératif suppose une coordination entre les institutions et le monde associatif, entre le politique, le social et l'éducatif. Il s'agit d'identifier les compétences et les rôles de chacun pour créer un lien, un dialogue entre culture universitaire et contexte sociale.

Si on regard l'histoire de la recherche dans notre université on voit que la première préoccupation, par exemple pour la recherche interculturelle, est partie de la société civile qui, articulée dans les différentes formes associatives, a pris l'initiative et a continué à promouvoir chaque année des cours de formations, des recherches, et des initiatives à différents niveaux en cherchant de stimuler le public et les institutions. La société a cherché l'Université pour faire pression sur les écoles, pour former les enseignants, pour créer une culture de l'altérité, une perspective d'ouverture à l'Autre et l'université a interrogé les partenaires sociaux, a essayé d'adapter ses structures à cette nouvelle réalité en proposant des nouveaux parcours pour produire des connaissances, pour mettre au point de nouvelles réflexions, renforcer l'éducation, être une boussole sociale capable de lancer des défis éducatives à la société pour contribuer à son développement social, politique et culturel.

Mais quel est le rôle de l'université dans une société marquée par des changements permanents et quelle capacité possède-t-elle pour répondre aux nouvelles demandes sociales? Cette tension oriente toujours la pratique universitaire dans laquelle des impératifs éthiques et sociaux exigent une participation plus engagée et plus active dans la construction collective de la citoyenneté.

Le monde universitaire et le monde social constituent souvent deux univers séparés. Mais d'une part et d'autre ces deux milieux démontrent de plus en plus la nécessité de travailler dans la complémentarité. L'université, pour sa part, soucieuse de mieux répondre aux besoins de la société civile est demandeuse d'une ouverture que le monde professionnel peut lui fournir. Le milieu

universitaire a besoin d'intégrer un apprentissage expérientiel et de prendre conscience des réalités du terrain en reconnaissant ses limites, ses forces et ses règles.

A Bergamo la recherche a marqué la relation entre l'Université et la société comme un processus de reconstruction permanente à l'intérieur d'un processus qui s'appuie sur la conviction que l'éducation, en tant que *bien commun*, conçoit la '*société comme école*' afin de former des citoyens capables non seulement de s'adapter aux changements mais de produire des changements et de lutter pour eux. Cela implique la capacité non seulement de lancer des idées mais de les créer et de les recréer en permanence.

L'université dans ce processus devient une sorte de scène de participation, de démocratie et de solidarité où *l'objectif éducatif assume le caractère d'un acte politique* qui fait de l'exercice de théorisation pédagogique une réflexion critique et non une justification ou une rationalisation de modèles.

Les discussions qui sont toujours présentes et qui sont sortis des entretiens tendent à identifier deux directions : d'un côté la capacité d'adéquation de l'Université aux nouvelles demandes sociales et de l'autre la capacité de développer et de promouvoir une participation et une solidarité plus grandes entre les citoyens, à partir du renforcement de la démocratie et d'une insertion plus ferme de l'Université dans l'avenir de la société.

On voit que justement l'Université est toujours en quête de signification : la signification du social et du politique, d'excellence scientifique parce que cette quête est une garantie de démocratie, nous aide à savoir qui nous sommes, où nous allons, ce que nous cherchons et quels sont nos engagements communs. Lorsque l'Université étend son service à la société civile elle occupe une place privilégiée dans la socialisation de la connaissance et dans la construction d'une citoyenneté active.

Les perspectives de la recherche ont, en effet, besoins d'être articulées à un projet de société qui respecte les valeurs démocratiques, qui soit capable de permettre l'accès de chaque personne aux biens culturels parce que l'exclusion est incompatibles avec la démocratie et la citoyenneté

Concrètement aujourd'hui les recherches en cours concernent ces dimensions fondamentales:

- ❖ économique, (Valorisation de la filière agro-alimentaire locale come moyen du développement durable de la ville et des zones rurales; dialogue continue entre institutions et structures de productions; responsabilité sociale des entreprises à bénéfice du contexte local; nouvelles formes de collaborations entre entreprise et acteurs locaux pour envisager des pratiques de soutenabilité; projets de création de valeur ajouté au niveau économique)
- ❖ environnemental (Protection de l'environnement et utilisations attentive des ressources)
- ❖ sociale (différents projets centrés sur l'équité et l'inclusion sociale)

- ❖ de santé publique (Créer une ville dans laquelle chaque citoyen puisse participer activement à la promotion de la santé à travers un système de connaissances, de technologies et de gestion des postes de santé avec une attention particulière aux personnes âgées, aux migrants pour réaliser une intégration culturelle et sociale qui augmentent les services socio-sanitaires et facilitent la solidarité et l'inclusion sociale)
- ❖ éducation inclusive, (interculturalité, marginalité avec attention particulière aux prisonniers présentes dans les structures de Bergamo)
- ❖ éducation aux droits de l'homme (éducation à la légalité et à la paix)

Chaire Unesco "Droits de l'homme et éthique de la coopération internationale"

Pour bien définir ses pistes de recherche notre Chaire Unesco, en collaboration avec les Chaires de Fribourg, Mexico et Benin, a élaboré un document qui a pour titre "*Principes d'éthique de la coopération internationale évaluée selon l'effectivité des droits de l'homme*". Les points principaux, qui sont devenus les axes de la recherche de notre Chaire, concernent:

1. la conception du développement,
2. la fonction des droits culturels,
3. la gouvernance démocratique
4. les fondements éthiques des droits de l'homme.

1. Dans ce document le développement est défini comme:

- la garantie de la sécurité humaine, comprise dans ses multiples dimensions (alimentaire, sanitaire, écologique, économique, éducative, de l'information, civile, sociale, politique..), correspondant à chaque droit de l'homme;
- une augmentation des capacités de choix pour tous selon la même multiplicité de dimensions.

2. Les droits culturels permettent de penser et de valoriser la diversité par l'universalité, et réciproquement. Cette «protection mutuelle» assure non seulement le respect et la mise en valeur des ressources constitutives du patrimoine commun de l'humanité, mais garantit aussi à chaque personne et à chaque communauté le droit de choisir les valeurs culturelles constitutives de ce qu'elles considèrent comme une richesse humaine à atteindre.

3. La gouvernance démocratique signifie :

- le respect et la mise en oeuvre des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, compris à la fois comme fins et moyens du développement, fondements de l'État de droit démocratique, nécessitant le principe de l'équilibre des pouvoirs distincts ;
- la participation forte de tous les acteurs de la société à la gouvernance, qu'ils soient publics, privés ou civils; cela signifie que les partenaires de la coopération ne sont pas seulement les

États, mais plutôt l'ensemble des acteurs qui trouvent ainsi plus de ressources, de stimulations et de légitimité dans leur participation à l'espace public ;

- l'interdépendance entre gouvernances démocratiques internes et externes: aucun État ne peut prétendre assurer la démocratie à l'interne aux prix de politiques étrangères qui nuisent au respect et à la progression de la culture démocratique dans d'autres pays.

4. L'éthique peut être considérée comme le principe de base de la recherche à partir duquel on formule une réponse aux droits, aux attentes de l'autre afin que chacun puisse agir en liberté.

L'éthique des droits de l'homme est une *éthique en mouvement* parce que elle est à la recherche d'une réponse adéquate à la réalisation de la personne, c'est à dire elle est une éthique centrée sur la subjectivité et sur la valeur de la personne dans toute la richesse de son développement et en interaction avec les autres personnes et les communautés. L'Autre est nécessaire à l'identité de chacun de nous.

L'Éthique des droits de l'homme est aussi une *éthique publique* parce que d'un côté elle est appelée à gérer la société du pluralisme avec toutes les organisations et les acteurs et de l'autre coté elle a besoin des apports fondamentaux sur le plan des critères de jugement pour se donner des règles qui réalisent la démocratie en partant de l'effectivité des droits de l'homme. Et cette éthique publique nous incite à être présents au monde, avec d'autres, parmi les autres, un monde qui ne se limite pas seulement aux environnements, aux territoires, mais un monde où habiter, où nouer des rapports avec tous les autres.

L'éthique est renouvelée par les droits de l'homme car ils visent le respect de la dignité humaine: c'est à travers la dignité humaine que la jonction entre droit et éthique se réalise. La dignité est la première facette de l'éthique, elle est un donné et une tâche, un présupposé qui commande le respect des droits de l'homme, elle est aussi un devoir et un combat parce que pour l'avoir il faut toujours lutter, elle devient honneur, investiture qui se gagne mais que l'on peut aussi perdre.

L'accès à l'éducation définit le caractère fondamentale de l'éthique qui est l'inviolabilité de la personne parce que l'accès aux savoirs et à la connaissance rend autonome la personne. L'éducation nous donne la possibilité d'interpréter, de comprendre, d'avoir une pensée autonome, de résoudre les problèmes et d'avoir de nouvelles perspectives. L'éthique de l'éducation nous donne la tâche d'éduquer en profondeur, de préparer des personnes solides, avec une orientation claire, capables d'assumer différents rôles, personnels et sociaux, pour former une communauté d'égaux qui valorise les diversités sans les effacer.

Le nerf de l'éducation est l'éducation de la pensée parce que c'est à travers la pensée que nous nous nourrissons de certaines idées et de certains principes, nous formons des désirs et des projets ; c'est à partir de nos pensées que nous orientons notre conduite et notre comportement, que nous développons nos habitudes, nos capacités, nos libertés.

Colloques de recherche (*publiés):

1. "La conditionnalité dans la coopération internationale", Cameroun, Yaoundé, 2005, *
2. "Effectivité des droits économiques, sociaux et culturels. Fin et moyen développement", ed. Université d'Abomey- Calavi, Cotonou, Benin, 2005, *
3. "L'éthique de la coopération internationale et l'effectivité des droits humains", Bergamo, 2006, *
4. "Cultura, educacion y desarrollo", L'Havane, Cuba, 2007, *
5. Droits de l'homme et liberté religieuse, Bergamo, 2007, *
6. "El contenido cultural de las libertades públicas", La Rioja,(Espagne) 2007
7. "Droits culturels et traitement des violences", Nouakchot, 2008, *
8. "Derechos del hombre como fundamento de la etica del desarrollo", Université de Tegucigalpa, 2008
9. "La démocratisation des relations internationales", Bergamo, 2009, *
10. "Un percorso di studio sui diritti umani", Pristina 2008 et Bergamo 2010, *
11. "L'evoluzione dei diritti umani e la loro protezione in Europa, Bergamo, 2010
12. Diversité culturelle et éthique de la coopération internationale" Teheran, 2010
13. « Développer une nouvelle partnership pour une coopération renforcée » Forum de 41 Chaires Unesco en Droits de l'homme, organisé par l'Unesco, Bergamo, 2011
14. "Les droits de l'homme: une grammaire pour le développement", Bergamo, 2012, *
15. "La perspectiva de los derechos humanos en la educación y la educación en derechos humanos", Univesidad Autònoma de México, Mexico, 2013, *
16. "Les droits culturels" en collaboration avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de l'IIEDH (Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme), Université de Fribourg (CH)
17. "Ethique économique et droits de l'homme" en collaboration avec la Chambre de Commerce, Bergamo 2013
18. La promotion des droits de l'homme, gage d'un développement durable, Kananga (RDC), 2013, *
19. "La mesure de l'effectivité du droit à l'éducation: cas des communes de Kaya et Narsalogho", Kaya (Burkina Faso) 2014
20. "Derechos del hombre y ética del desarrollo", Baracoa (Cuba). 2014
21. "Memory and identity", Inst. Takeo et Royal University Phnom Penh, Takeo, (Cambodge) 2014
22. "Paideia", Education aux droits de l'homme, Bergamo, 2014
23. "Reflexions sobre desarrollo y derechos humanos", Tegucigalpa, 2014
24. "Repenser l'éducation", en collaboration avec l'E.R.F. de l'Unesco (Paris) 2015, *
25. "Key values to build cambodian society in the 21th century", Inst. Takeo et Royal University Phnom Penh. Takeo (Cambodge) , 2015

Recherches (* publiées):

1. "Éducation, diversité et cohésion sociale en Méditerranée occidentale" en collaboration avec l'Unesco de Rabat et l'ISESCO, 2007 – 2009. *
2. Indicateurs de la participation des parents dans l'enseignement obligatoire" en collaboration avec EPA (Belgique), PRO-DIGNITATE (Portugal), ISEUniversité de Stiinte (Roumanie), Université de Aberystwyth (Royaume-Uni), Université de La Rioja (Espagne) et OIDEL (Suisse), 2009 – 2011. *
3. "Education et diversité religieuse dans la Méditerranée occidentale", en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Université Ferhat Abbas Sétif (Algérie), l'Université Mohammed V

(Maroc) et l'Université de La Rioja (Espagne), 2010 – 2013, *

4. "L'accessibilité du droit à l'éducation de base au Burkina Faso" en collaboration avec l'IIEDH (Institut Interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme), Université de Fribourg (CH), Ouagadougou, 2015-2017
5. "Education et développement durable" en collaboration avec l'ADEA, Tunis, (2013-2014)
6. "Souveraineté et coopérations", *Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme*, en collaboration avec l'IIEDH de Fribourg 2012-2015,*
7. "Diasporas et démocraties" en collaboration avec l'IIEDH de Fribourg et le Club Unesco de Genève (2014-2016)
8. "Repenser l'éducation", en collaboration avec l'E.R.F. de l'Unesco (Paris) 2015 *
9. "Education et culture de la démocratie" ECUD, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Université de Tirana et l'Université de Setif (2014-2016)

Etudes de cas

Dans la section suivante nous proposons trois cas spécifiques qui démontrent l'attention de l'Université de Bergame à l'égard de la collaboration avec la communauté locale par la mise en œuvre des recherches-actions qui ont eu des impacts dans la société.

1. Le Projet IPPE (Indicateurs de Participation des Parents dans l'Enseignement obligatoire) a eu l'objectif de construire des indicateurs permettant de mesurer la participation des parents dans les systèmes éducatifs européens pour aider les pouvoirs publics dans le pilotage des politiques et dans la gouvernance des systèmes éducatifs.

Les indicateurs réalisés ont pris en considération deux catégories de droits des parents : individuels et collectifs. Parmi les droits individuels il y a le droit des parents de choisir l'école qu'ils souhaitent pour leurs enfants et le droit de recours qui offre la possibilité aux parents de marquer leur opposition quant à certaines décisions prises par l'autorité scolaire. Ce droit relève des informations que les parents reçoivent concernant les progrès de leurs enfants, l'organisation du système scolaire en général et celle de l'école en particulier. Parmi les droits collectifs il y a le droit de participation des parents dans les structures formelles du système éducatifs.

Le projet, qui a intéressé le 82% de la population scolaire européenne, a appliqué ces indicateurs aux pays suivants: Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre et Galles) et Suisse (Berne, Genève, Tessin, Vaud et Zurich) et ensuite a élargie l'étude à huit autres pays : Allemagne, Autriche, Chypre, France, Lichtenstein, Luxembourg, Malte et Suède en élaborant des indicateurs simplifiés.

La recherche a constaté une absence généralisée dans les pays de l'Union d'une approche basée sur les droits, soit dans le domaine de la participation des parents que dans le système éducatif en général. La vision qui prévaut actuellement concerne essentiellement les besoins de scolarisation et de cohésion sociale.

Selon l'Unesco les politiques éducatives qui utilisent une approche basée sur les droits doivent :

- contribuer à l'exercice des droits de la personne
- focaliser les normes des droits de l'homme

- aider à remplir les obligations et donner aux titulaires des droits le pouvoir de les réclamer.

Impact du projet : Le projet a permis de présenter des recommandations réalisables à court et moyen terme et de mettre en évidence que dans les prochaines années le rôle des migrants et de leurs associations deviendra de plus en plus important qui concerne ; en effet ils sont des sujets éducatifs stratégiques potentiellement capables d'intégration des diversités.

2. Projet «Paideia » formation aux droits de l'homme» promu par la Chaire UNESCO, la Communauté de Recherche «Cultures, religions, droits à la non violence» de l'Université de Bergame, la CDAL (Consulte Diocésaine Associations Laïques) et la CISL (Confédération Italienne Syndicat Travailleurs).

En partant de la constatation que la connaissance théorique des droits de l'homme et leur formalisation législative doivent être accompagnées par une concrète mise en œuvre dans les différents domaines, le projet a visé à réaliser un parcours de formation aux droits de l'homme pour les jeunes des organisations promotrices qui travaillent dans le domaine de la coopération internationale, de la migration et de l'éducation.

Les objectifs spécifiques visaient à:

- donner aux participants les compétences nécessaires pour garantir une effective application des droits de l'homme dans leurs domaines de travail ;
- élaborer des instruments de formation aux droits de l'homme capables de répondre aux exigences des secteurs où les promoteurs travaillent ;
- promouvoir une meilleure sensibilisation du contexte local à l'égard de la thématique des droits de l'homme et à la nécessité de garantir une leur concrète mise en œuvre.

Le projet a prévu 90 heures de formation en présence (Septembre 2013 - Juin 2014). Après un encadrement général sur l'approche basée sur les droits de l'homme au développement, la deuxième phase a été consacrée aux études de cas concernant plusieurs aspects tels que l'éducation, le monde du travail, les migrations, la pauvreté, le développement et la démocratie.

Ces arguments ont été approfondis avec une approche participative : après une brève encadrement de la thématique abordée, les participants étaient sollicités à illustrer des cas pratiques tirés de leurs concrète expérience de travail. A la fin du cours les participants se sont rendus pour trois jours à Genève où ils ont eu la possibilité de participer aux séminaires d'approfondissement et aux sessions du Groupe de Travail pour le droit au développement des Nations Unies.

Impact du projet : Le projet a vu une forte implication du syndicat, des associations de l'Eglise catholique locale et de la société civile, soit dans l'élaboration de la structure soit dans sa mise en œuvre ; cela a permis de placer au centre de la formation les réels défis auxquels les participants se trouvaient à faire face dans leurs organisations et de réaliser une importante intégration entre la dimension théorique et pratique des thématiques abordées.

3. Le projet «Diasporas interculturelles et démocraties» a été lancé à la fin du 2015 par la Chaire

UNESCO de Bergame, la Chaire UNESCO «Droits de l'homme et démocraties», l'Institut interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'homme (IIEDH) et l'Observatoire des diversités et de droits culturels de l'Université de Fribourg (Suisse), l'Association Vittorino Chizzolini ONLUS (Bergame), les Clubs UNESCO de Fribourg et de Genève, l'Agence pour l'Intégration de Bergame, la Communauté Ruah (Bergame) et le Secrétariat pour la migration du Diocèse de Bergame.

Ce projet se fonde sur la constatation que, d'un côté, il est bien difficile promouvoir l'universalité des droits de l'homme par le biais de la valorisation des diversités culturelles et, de l'autre côté, la démocratie au niveau international et transnational connaît beaucoup de limites ; dans cette perspective les diasporas sont conçues en tant que des «laboratoires» pour renforcer la démocratie au niveau transnational.

Trois équipes de travail ont été créées à Bergame, à Fribourg et à Genève et ils voient la participation de personnes et organisations ayant d'expériences de migration différentes (primo-arrivants des réfugiés politiques, migrants économiques, etc.). Le projet permettra de recueillir et d'analyser leur témoignages et leur expériences en mettant l'accent sur certains thématiques communes aux trois groupes de travail (en particulier la diversité linguistique, la médiation interculturelle, la religion).

Impact du projet : Ce projet représentera une occasion très importante pour renforcer la collaboration entre la Chaire et l'Association Vittorino Chizzolini, l'Agence pour l'Intégration, la Communauté Ruah et le Secrétariat pour la migration de la Diocèse de Bergame et, donc, pour promouvoir et renforcer la perspective de recherche-action. Les histoires de diasporas seront partagées publiquement grâce à l'organisation de colloques et conférences et par la publication de documents de synthèse. Le développement du projet permettra d'identifier des pistes d'action qui seront proposées aux organismes travaillant dans le domaine de la cohésion sociale.

L'apport spécifique du projet ECUD

Le projet ECUD nous a permis de relever, par les biais des entretiens déroulées avec les acteurs externes et internes, que l'Université conçoit la recherche comme une de ses missions principales.

La quasi-totalité des acteurs internes a affirmé que l'Université accorde une grande importance à la recherche, aspect confirmé par les acteurs externes même si parmi eux il y a un pourcentage qui a déclaré de ne pas avoir d'informations complètes à cet égard. Il s'agit d'une minorité qui toutefois nous permet de souligner que l'Université pourrait améliorer sa capacité de partager les contenus et les résultats de ses recherches, en mettant en relief leur importance pour l'Université et pour la société en général.

Le projet ECUD nous a permis de mettre en relief l'existence d'importants rapports de collaborations entre l'Université et les parties prenantes au niveau local, national et international. L'importance de promouvoir cette collaboration, soulignée par le Statut de l'Université, trouve une confirmation dans la réalité de la vie académique comme les entretiens nous ont permis de relever.

Les professeurs et les centres de recherche de l'Université développent beaucoup de projets de recherche en collaboration avec les entreprises, la société civile et les institutions publiques. Mais pour ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme, seulement la Chaire UNESCO et deux ou trois enseignements spécifiques (interculturalité, éducation aux droits de l'homme éducation à la légalité et à la paix) développent d'activités de formation et de recherche transversales à tous les curricula, en partenariat avec plusieurs institutions, telles que les syndicats, les ONG et les Organisations nationales et internationales et ouvertes aux problématiques sociales.

En général les entretiens ont relevé que les rapports de collaborations entre l'Université et les entreprises du milieu se réalisent dans plusieurs domaines mais se limitent plutôt à l'offre des stages aux étudiants au cours de leurs études. A ce propos tandis que la majorité des professeurs a affirmé que la recherche est souvent orientée vers les problématiques concernant la communauté locale ou nationale, un pourcentage d'étudiants (30%) a affirmé de ne pas être au courant de cet aspect : en raison de cette donnée il est absolument nécessaire que les étudiants soient plus informés et intéressés aux contenus de la recherche universitaire et qu'ils connaissent davantage son importance et ses implications.

De manière similaire, parmi les acteurs externes il y a une minorité selon laquelle la recherche universitaire devrait impliquer encore plus la communauté locale. Ces données soulignent que l'Université pourrait améliorer sa capacité d'impliquer la communauté locale dans la recherche pour la rendre plus consciente des contenus et des résultats et, en particulier, pour l'impliquer directement dans son déroulement et même dans l'impact.

Les acteurs externes regrettent une participation à l'Université trop souvent limitée au Conseil d'Administration tandis qu'ils aimeraient augmenter les occasions, même au niveau informel, pour vivre d'une façon plus directe la vie universitaire. Dans cette perspective, l'implication de la communauté locale au niveau de la recherche représenterait un important instrument pour renforcer la réelle participation des acteurs externes à la vie universitaire.

A la fin de cette recherche il est important de se questionner à propos de l'importance qu'un projet comme ECUD peut avoir pour améliorer l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie. Cette question nous permet d'évaluer l'impact concrète de chaque étape de notre recherche et elle doit pourtant représenter le fil rouge à la base des rapports synthétisant les résultats de chaque phase de notre projet.

En ce qui concerne de manière spécifique la recherche, qui représente l'élément central de cette phase, il faut reconnaître que la recherche universitaire spécifiquement visant à améliorer l'éducation aux droits de l'homme est encore plutôt limitée.

Ces limites concernent en premier lieu les sujets spécifiques des projets de recherches conduits à l'Université: les entretiens ont mis en relief que les recherches visant à promouvoir une connaissance réelle et authentique des droits de l'homme représentent un pourcentage réduit. Dans une période de crise de financements, la tendance à privilégier les recherches ayant un

impact strictement économique va augmenter : la recherche tend à être vue seulement en tant qu'un investissement économique ; au contraire les retombées aux niveaux éthique, social et culturel sont prises en compte de manière de plus en plus limitée. Dans cette perspective le lien existant avec l'Université et le milieu au niveau de la recherche, privilège de manière très significative le domaine économique et technologique.

Deuxièmement il faut souligner que l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie n'est pas assurée seulement par la présence de cours, d'enseignements et de projets concernant les droits de l'homme du point de vue juridique. Une véritable culture de la démocratie et des droits de l'homme requiert, au contraire, l'existence d'une approche véritablement basée sur les droits de l'homme conçue en tant qu'une approche politique. Il s'agit d'une attitude qui doit traverser tous les domaines de manière transversale et qui peut jouer un rôle fondamental pour renforcer les compétences pour réaliser une culture de la démocratie¹. A ce propos nous pouvons faire référence au cadre de compétences pour une culture de la démocratie que le Conseil de l'Europe vient de proposer. En fait le renforcement de certaines compétences ne concerne pas seulement les étudiants mais tous les acteurs de la société et, en particulier, de l'Université.

La réalisation des projets de recherche qui soient véritablement conçus et mis en œuvre en respectant une approche basée sur les droits de l'homme permet de renforcer certaines compétences démocratiques de tous les sujets impliqués (professeurs, étudiants, acteurs externes) comme la valorisation de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la démocratie et les attitudes concernant le respect et l'esprit civique.

¹ A ce propos voir . Meyer-Bisch, S. Gandolfi, G. Balliu (éds.), *Souveraineté et coopération. Guide pour fonder toute gouvernance démocratique sur l'interdépendance des droits de l'homme*, Globethics, 2016. L'objectif d'une approche basée sur les besoins est de réduire les manques à l'aide de transferts, alors que celui d'une ABDH est d'augmenter les capacités des personnes. Chaque droit de l'homme est une capacité à développer, qui rend effectif l'exercice des libertés et des responsabilités incluses dans ce droit. Une ABDH vise en premier le développement de ces capacités. Chaque droit de l'homme est une dimension de sécurité humaine, au niveau des droits et libertés individuels comme à celui du tissage social, dans une perspective de développement inclusif et résilient. Les principes reconnus comme constitutifs d'une ABDH. Chacun des principes habituellement reconnus¹ est l'expression d'un ou plusieurs droits de l'homme, (dignité humaine, non-discrimination, participation) ou des obligations correspondantes (transparence, redevabilité, renforcement des capacités, état de droit). En réalité, ces principes sont déployés de façon plus concrète et plus opératoire par l'ensemble des obligations telles qu'elles sont définies dans le système des droits de l'homme.